

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Bureau de la Recherche Scientifique

CONSEIL SCIENTIFIQUE PLENIER DU 28 JUIN 2001

- Etaient présents :

Mesdames Jacqueline ABAUL, Elina DÉVOUÉ, Sylvie RODIN-BERCION, Catherine POUSSET, Armelle LABALLE, Rolande LUCE, Renée NUMA, Francine GEMIEUX.

Messieurs Max LOUIS, Jean-Marie BRETON, Henri CLERGEOT, Claude MAILLE, Emmanuel JOS, Jean-Gabriel MONTAUBAN, Christian ALIN, Amrane OUKAOUR, Théophile MEHINTO, Jean-Emile SYMPHOR, Jean-Pierre SAINTON, Christian DE VASSOIGNE, Jean-Marc BERNADINE, Nicolas CAMPELLO, Patrice DARIEN, Alain XANDÉ.

- Avaient donné procuration :

Messieurs Alain YACOU à Jean-Marie BRETON, Yves CATONNÉ à Max LOUIS, Daniel IMBERT à Christian ALIN, Daniel CAFARDY à Francine GEMIEUX

- Etait absents excusés :

Mesdames Isabelle MARIE-JOSEPH, Meriem FOURNIER-DJIMBI, Carine GENDREY.

Messieurs Maurice DAUMAS, Patrick SCHWARTZ, Lionel De REYNAL, Lucien DEGRAS.

- Invitée représentée :

Madame Marie-Françoise BERNABE par Catherine VASSILIEFF.

- Invités excusés :

Madame Francine FEBRER, Monsieur Serge BOURGINE.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Adoption du PV du Conseil scientifique du 31 mai 2001
- 2 - Présentation du volet recherche du contrat quadriennal 2002-2005
- 3 - Session de formation sur le montage de projet dans le cadre du Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) de l'Union Européenne. Présentation par Madame Françoise MARI.
- 4 - Propositions pour la redistribution du BQR
- 5 - Propositions pour la redistribution des crédits de missions d'échanges scientifiques
- 6 - Questions diverses

I - Adoption du procès-verbal du Conseil Scientifique du 31 mai 2001

Après une remarque présentée par Monsieur Christian ALIN, à savoir que Monsieur BRETON est expert en droit international de l'environnement, le Vice-Président met au vote. Deux abstentions ont été notées.

Le procès-verbal du Conseil Scientifique du 31 mai 2001 est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

II - Volet recherche du contrat quadriennal 2002-2005

Monsieur Max LOUIS présente le document de politique scientifique. Il demande que trois personnes puissent l'aider pour établir le document définitif.

Le Vice-Président rappelle que ce document de travail a été élaboré en tenant compte des discussions du Conseil Scientifique du 31 mai et surtout celles de la Section Permanente du 14 juin. Trois grands axes sont développés :

- 1- Confirmer la mission de recherche :** ne plus recruter d'enseignants-chercheurs sans profil recherche pour éviter les enseignant-chercheurs isolés qui ne pourraient s'intégrer dans une

équipe. Il faut veiller à bien profiler l'aspect recherche. Pour pousser les équipes à l'expertise ministérielle, la politique de redistribution du BQR sera de soutenir les équipes reconnues dans le cadre du contrat et d'apporter, durant les deux dernières années du contrat, un soutien aux équipes émergentes.

- 2- Rénover la recherche dans l'établissement :** en particulier, appuyer la formation des doctorants sur le dynamisme de l'Ecole Doctorale. Le CS s'occupe des équipes de recherche et l'ED s'occupe des doctorants. Les deux instances sont complémentaires avec des missions différentes.

L'ED a mission de donner des formations complémentaires aux futurs docteurs pour leur permettre une meilleure intégration dans le milieu professionnel. Les programmes de DEA sont allégés de 60 heures pour mettre en place des formations de 30 heures par année pendant les deux premières années de la thèse.

- 3- Renforcer la dimension internationale de la recherche :** les crédits de missions ne seraient attribués que pour les pays mentionnés dans le cadre de conventions avec les différentes universités.

Madame Catherine POUSSET demande que l'on ajoute une partie documentation au volet recherche. Elle rappelle qu'il existe des fonds importants de documentation scientifique qui sont en danger, car il n'y a pas de ligne budgétaire à l'université pour la documentation recherche. Les demandes de soutien, sur budget recherche, adressées au ministère, sont systématiquement rejetées par ce dernier qui renvoie à la Direction de la Documentation. Pour le prochain contrat, le Ministère et la Direction des Bibliothèques demandent que démonstration soit faite de l'existence d'une collaboration active entre le SCD et les équipes de recherche. Madame Catherine POUSSET suggère un reversement de 20% du budget fonctionnement par les équipes.

Madame Jacqueline ABAUL lance la discussion sur ces projets et signale que le **document de politique de la recherche** qui est présenté est en adéquation avec les grandes lignes du contrat quadriennal de l'UAG.

Monsieur Jean-Marie BRETON commence par une remarque de forme concernant l'intitulé exact de son équipe « Centre de Recherches et d'Etudes Juridiques sur l'Environnement, le Tourisme et l'Aménagement ». Il adhère à la proposition des aides par le BQR « qui contribue de manière effective à la recherche » à partir d'une évaluation par le CS ou autre organisme. En ce qui concerne la dimension internationale, il demande de mentionner le Costa Rica dans les pays retenus. En effet, l'UAG fait partie des universités interaméricaines ; l'université de Costa Rica est en pointe sur l'environnement et pilote un réseau dans le cadre de l'OUI avec organisation de réunions et de formations dans la Caraïbe. Il considère pertinente et nécessaire l'intervention sur la documentation. Une modification du dossier de demande de reconnaissance d'équipe a été faite en ce sens. Par contre, un reversement de 20% du budget n'est pas envisageable et sera difficilement supportable par les centres de recherche, certains laboratoires ayant déjà leur propre bibliothèque.

Monsieur Max LOUIS pense qu'il sera difficile d'ajouter le Costa Rica comme pays partenaire privilégié. Les pays retenus le sont après enquête auprès des équipes. Le CS a défini une politique et doit s'y tenir pour éviter le saupoudrage. Dans le cadre du CS, il est possible de rajouter l'appartenance à des réseaux de recherche, mais non des réseaux de formation.

Madame Jacqueline ABAUL pense que l'intégration dans des réseaux permet un rayonnement dans des missions transversales. A un moment donné, il faut afficher une politique de préférence dans les partenariats.

Des interventions de Messieurs Alain XANDÈ, Jean-Marie BRETON et Christian ALIN, il ressort que la politique de réseaux, en particulier avec les West Indies ou dans le cadre de l'AUF, permet de renforcer la liaison recherche-formation et est mobilisatrice de partenariats internationaux. En définitive, outre le soutien des relations recherche avec les pays de la Caraïbe (Cuba, Porto-Rico, République Dominicaine, Barbade, Jamaïque, Trinidad, Haïti, Brésil, Venezuela et l'espace privilégié entre la Guadeloupe et Sainte Lucie), il est retenu également la possibilité de soutenir des actions avec d'autres pays dans le cadre des réseaux de recherche et de formation.

Madame Catherine VASSILIEFF insiste sur l'enjeu de la documentation. Si l'offre de documentation pluridisciplinaire ne peut être élargie, si on ne peut passer par les consortium d'éditeurs, il faudra faire des coupes sombres dans le budget, d'où la nécessité d'une demande spécifique pour la documentation recherche.

A la demande de la Présidente concernant une mutualisation des moyens et des partenariats avec les organismes de recherche, Madame Catherine POUSSET explique les différentes actions en ce sens :

- partenariat avec les autres universités et mise en place de groupements d'achats avec les éditeurs qui ont accepté de travailler avec les universités.
- avec les organismes présents dans la région, mise en place d'une carte documentaire pour connaître les fonds documentaires sur les trois départements et l'étude d'un vrai partenariat avec échanges.
- mise en place de portails informatiques sur des thèmes communs, par exemple en agronomie.
- Reversements éventuels de la part des équipes.

Des interventions de la Présidente, Catherine POUSSET, Sylvie RODIN-BERCION, Jean-Gabriel MONTAUBAN, Alain XANDÈ, il ressort que, dans le cadre du contrat quadriennal, il faut montrer un affichage clair concernant la documentation recherche, présenter une demande spécifique montrant les efforts des laboratoires et du SCD et l'implication des organismes de recherche dans la politique documentaire.

Madame Jacqueline ABAUL signale ensuite que le contrat quadriennal recherche se fait en liaison avec le **Contrat de Plan Etat-Région (CPER)**. Elle passe la parole à Madame Danielle CELESTINE-MYRTIL-MARLIN, Déléguée Régionale à la Recherche et la Technologie de la Région Guadeloupe. Celle-ci rappelle la finalité du CPER qui est la mise en place de moyens pour équipements et ressources humaines sur des thèmes fédérateurs associant l'UAG et les organismes de recherche.

Après un travail en collaboration efficace avec les chercheurs, trois grands pôles ont émergé en Guadeloupe :

- 1- pôle « biodiversité » : le plus important et regroupant INRA, CIRAD, UAG. Un projet d'UMR est déposé dans le contrat quadriennal.
- 2- pôle « environnement-santé en milieu tropical » regroupant Médecine, INSERM, STAPS et Sciences Exactes et Naturelles
- 3- pôle « risques majeurs naturels » qui associent les sciences exactes et les sciences humaines, regroupant OVG, IPGP, BRGM, UAG (LPAT, GEOL et CERC)

Deux projets de centres communs sont actés : le C3I et le SIMAG

Les moyens financiers ont été validés fin 2000 par le ministère qui a donné un avis favorable aux différents dossiers déposés.

La DRRT signale que « la porte reste ouverte à d'autres domaines » mais en restant toujours dans le sens du regroupement organismes-UAG. Elle rappelle les différentes mesures dans lesquelles l'UAG peut s'inscrire : le développement technologique, la culture et l'information scientifique et technique, la formation à la recherche et par la recherche, les constructions universitaires, les NTIC. Toutes ces mesures peuvent bénéficier des financements du ministère de la recherche, de la Région et de l'Europe. L'UAG peut aussi s'inscrire dans les mesures : agriculture, environnement orienté vers la valorisation, la coopération régionale.

La DRRT fait remarquer que la valorisation de la recherche n'apparaît pas dans le document de politique générale. Le Conseil régional souhaite que la recherche en Guadeloupe soit axée vers la valorisation et le développement économique. Il faut aussi penser au secteur des Sciences Humaines et Sociales et, pour aider les entreprises, à la création d'incubateurs d'entreprises liés à l'UAG. Les mesures TIC et Information scientifique et technique doivent aider à valoriser la recherche, en particulier pour éditer des produits pédagogiques, issus de la recherche, en direction des scolaires.

La DRRT regrette qu'il n'y ait pas de propositions d'un pôle Sciences Humaines et Sociales qui pourrait travailler en relation avec l'INRA ou l'INSEE. Monsieur Jean-Pierre SAINTON suggère la création d'un observatoire des sociétés antillaises, regroupant des chercheurs de tous horizons et qui pourrait donner une vision de l'évolution de nos sociétés sur les cinquante dernières années.

Monsieur Christian ALIN remercie la DRRT du bon travail d'équipe qui aboutit, dans le cadre du DOCUP et du contrat quadriennal, à la création en Guadeloupe d'un centre médico-sportif axé sur la recherche et l'action sociale et qui voit le monde sportif se tourner vers l'UAG.

Monsieur Alain XANDÈ donne une information sur la réunion du pôle agronomique. Celle-ci a permis une bonne visibilité des thématiques de recherche sur les trois départements : biodiversité en Guadeloupe, agroenvironnement en Martinique et forêt tropicale en Guyane. En ce qui concerne la valorisation, il manque surtout les moyens humains.

Monsieur Jean-Marie BRETON pense qu'il est important de parler de transfert de technologie avec aspect social, mais faire attention à conserver la part de recherche fondamentale.

Monsieur Max LOUIS demande que les dossiers du contrat soient bien présentés et signale que les parties valorisation et Information Scientifique et Technique feront l'objet d'annexes.

Le Vice-Président présente le dossier de **l'Ecole Doctorale**. Il signale que ce dossier doit être validé par le CS qui doit se prononcer sur le projet et le responsable de l'Ecole Doctorale.

Des interventions de Madame Jacqueline ABAUL, Mademoiselle Francine GEMIEUX, Messieurs Max LOUIS, Henri CLERGEOT, Jean-Marie BRETON, Amrane OUKAOUR et Christian ALIN, il ressort que les doctorants devront suivre une formation de 60 heures obligatoires réparties sur les deux premières années de thèse et des séminaires non obligatoires. Pour ceux de Guyane, il faudrait envisager leur déplacement ou celui des intervenants. Le document proposé doit être revu et modifié.

Le CS se prononce sur ce texte, sous réserve des modifications, par 14 pour et 10 abstentions.

Le CS se prononce ensuite sur la nomination du responsable de l'ED. Monsieur Max LOUIS rappelle les textes : « le responsable de l'ED est nommé, dans le corps des Professeurs, par le Président, sur proposition du Conseil Scientifique de l'Université ».

Le responsable actuel a fait savoir qu'il souhaitait être reconduit. Il n'y a pas eu d'appel à d'autres candidatures.

Le vote du CS donne 16 abstentions et 8 pour sur la candidature de Monsieur Jean-Claude WILLIAM.

III - Information sur le Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRDT) de l'Union Européenne

Cette information est présentée par Madame Françoise MARI, responsable du Bureau des Relations Internationales : l'Union Européenne organise des sessions de formations pour les montages de projets dans le cadre du 5^{ème} PCRDT. L'UAG a fait la demande d'une session sur place aux Antilles, ce qui a obtenu un avis favorable.

Les équipes ont été sollicitées par un courrier de la Présidente pour faire le point sur les dossiers déposés dans le cadre du 4^{ème} PCRDT, en particulier sur le programme Curie (mobilité des jeunes chercheurs).

Monsieur Alain GAUDEMER, chargé de mission à l'Union Européenne propose de venir en octobre ou novembre 2001 pour donner une information générale sur le PCRDT, informer et motiver les enseignants-chercheurs à ce programme en vue de la préparation du 6^{ème} PCRDT qui devrait être adopté au cours du premier semestre 2002.

Les projets se montent entre deux partenaires de deux pays européens différents et qui associent des chercheurs de pays tiers.

En ce qui concerne les bourses, elles sont de deux sortes : bourses individuelles qui sont données directement par la Commission européenne et des bourses d'accueil donnés à un établissement qui a un programme en cours.

Monsieur Max LOUIS pense qu'il faut profiter de l'opportunité de cette venue et solliciter une participation massive des collègues.

IV - Propositions pour la redistribution du Bonus Qualité Recherche - BQR

La Section permanente s'est réunie et fait des propositions au CS.

Le montant disponible à redistribuer est de 342 500 F. Il a été convenu de ne pas prendre en compte les dossiers arrivés en retard et ceux qui n'étaient pas présentés par le responsable de l'équipe. Trois rubriques ont été honorées :

- intégration d'un nouvel enseignant - chercheur
- organisation de colloques
- aide à la publication

1- intégration d'un nouvel enseignant - chercheur (annexe 3)

Sont pris en compte les enseignants - chercheurs qui n'émergeaient pas dans les équipes au moment de la signature du précédent quadriennal et les professeurs et MCF qui arrivent d'une autre université. Il est proposé de pratiquer un abattement de 50% pour l'intégration de MCF qui étaient déjà ATER dans l'équipe. Ces aides ne sont pas renouvelables.

Aide à l'intégration de 14 nouveaux MCF ou Professeurs pour un total de **103 680 F**

2- organisation de colloques (annexe4)

Trois degrés de priorité ont été retenus : colloques internationaux, nationaux, journées ou séminaires régionaux. Il est demandé aux responsables d'équipes de donner un maximum d'information sur le colloque : devis, programmes, invités, participantsetc.

Neuf colloques seront soutenus en 2001 pour un total de **127 500 F**

3- aide à la publication (annexe 5)

Les demandes devaient être accompagnées d'un sommaire et du devis de l'éditeur. La publication d'articles a été acceptée.

Monsieur Emmanuel JOS s'étonne du refus concernant la publication « Constitutions des 25 états de l'AEC ». Il s'agit de la traduction de tous les textes et commentaires. Il serait dommage que l'UAG ne montre pas un intérêt pour cette réalisation, ce qui poserait problème pour obtenir des financements des collectivités.

Certains membres de la SP font remarquer que le dossier était succinct : une liste sans renseignements supplémentaires.

Monsieur Jean-Marie BRETON fait remarquer que la SP fait des propositions qui peuvent être discutées au CS. En ce qui concerne ce dossier, des réponses ont été apportées qui montrent l'intérêt évident de cette publication au niveau international. Il faut que le CS favorise le travail des chercheurs.

Monsieur Jean-Pierre SAINTON intervient dans le même sens : c'est un travail important et dont on parle depuis longtemps.

Monsieur Max LOUIS propose d'honorer cette demande à hauteur de 40% qui seront pris sur la réserve du CS, soient 7 000F à ajouter au BQR.

Le Vice-Président met au vote les propositions de redistribution du BQR qui sont adoptées à l'unanimité.

V - Propositions pour la redistribution des crédits de missions d'échanges scientifiques (annexe 2)

Monsieur Max LOUIS rappelle les critères d'attribution de ces crédits :

- déplacements de nos chercheurs à l'extérieur
- invitations de chercheurs étrangers à l'UAG
- participations à colloques avec présentation de communications

Le nombre des invités est limité au prorata du nombre de membres de l'équipe, selon le barème suivant :

- de 0 à 8 membres = 2 invités
- de 9 à 15 membres = 3 invités
- plus de 15 membres = 4 invités

Rappel des règles :

- 1 seule mission par membre permanent et par an
- montant aide en fonction du lieu de la mission
- les crédits sont débloqués sur justificatifs de réalisation des missions de

l'année précédente.

Monsieur Jean-Marie BRETON s'insurge contre cette dernière rubrique, il affirme avoir effectué ses missions, mais n'a pas fourni les justificatifs qui n'étaient pas demandés explicitement dans l'appel d'offre.

Monsieur Max LOUIS pense que l'information est suffisamment diffusée. Pour Monsieur Claude MAILLE, les règles ont été précisées et que « quand une loi est diffusée, on ne la ressort pas à chaque fois ».

Monsieur Christian ALIN pense que la décision de la SP est légitime, compte-tenu des éléments et, si l'on remet en cause, cela remet en cause le principe adopté en 2000. Il est bien que le CS se donne des règles pour éviter les interventions personnelles de membres qui sont dans les commissions.

Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN pense qu'il faut faire preuve de « bonne foi » et demande à Jean-Marie BRETON de retirer sa menace de recours administratif.

Pour Monsieur Jean-Marie BRETON, ou bien il y a des règles et on les applique, ou bien il n'y a pas de règles.

Monsieur Max LOUIS demande un vote sur la modification des propositions de la SP, concernant les missions : le résultat donne 1 abstention, 3 pour et 20 contre.

Les propositions de la Section Permanente pour la redistribution des crédits de missions d'échanges scientifiques sont adoptées à la majorité, sans modifications.

VI- Questions diverses

Aucune question diverse n'a été mise à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente ayant dû quitter entre-temps la réunion pour d'autres rendez-vous, le Vice-Président clôt la séance à 16 heures 30.

